

Groupe Banque TD – Code de conduite des fournisseurs

Le code de conduite des fournisseurs de la TD décrit nos attentes en ce qui a trait aux façons dont ses fournisseurs exercent leurs activités et se conduisent avec elle. Le code précise les valeurs et les normes auxquelles ces fournisseurs et leurs sous-traitants doivent se conformer pour faire affaire avec la TD. Selon la nature des biens ou des services qu'elle recherche, la TD peut imposer des exigences supplémentaires durant le processus d'approvisionnement ou durant le processus de gestion et de surveillance de la relation.

La TD s'engage à obtenir des biens et des services de fournisseurs qui respectent les droits de la personne, l'éthique et l'environnement et qui adoptent des politiques et des pratiques responsables. Elle s'attend plus précisément à ce que ses fournisseurs exercent leurs activités conformément à ses valeurs et de façon appropriée pour leurs produits, services et secteurs d'activité. Les fournisseurs doivent avoir des directives, des politiques et des pratiques diffusées à l'échelle de leur entreprise, soutenues par tous les niveaux de la direction et appliquées dans l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement. Ils doivent tenir compte des principes suivants :

Protection des droits de la personne :	Respect des droits fondamentaux de la personne, notamment les droits à la vie et à la liberté, à la liberté de pensée et d'expression et à l'égalité; politique de tolérance zéro à l'égard du harcèlement et de l'abus en milieu de travail, de la violence et de la discrimination (incluant tout motif relatif à la race, à la couleur, au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre, à l'origine nationale, à la religion, à la situation d'ancien combattant ou au handicap d'une personne).
Politique en matière de santé et de sécurité :	Culture de sécurité étayée par l'application de pratiques connexes visant à réduire le risque de blessures, de maladie et de mort; procédures de sécurité documentées (y compris des procédures de signalement d'incident et d'évacuation d'urgence).
Pratiques de travail équitables :	Politique de tolérance zéro envers toute forme de travail des enfants, de travail forcé, d'esclavage et de traite des personnes dans toutes les activités et tous les établissements de l'entreprise; respect des lois du travail en vigueur, notamment les lois visant la rémunération et les conditions de travail.
Code de conduite et d'éthique professionnelle :	Directives entourant le rendement au travail qui définissent les attentes de l'entreprise concernant le respect de l'éthique et des lois.
Diversité et inclusion :	Engagement à respecter la diversité en milieu de travail, notamment par l'application de pratiques d'embauche et de promotion au mérite et de principes d'égalité de chances à compétences égales.
Lutte contre le trafic d'influence et la corruption :	Interdiction de comportements qui enfreignent les lois relatives à la lutte contre le trafic d'influence et/ou la corruption.
Durabilité de l'environnement :	Gestion proactive pour que les normes environnementales applicables encadrent les activités des fournisseurs et que l'impact sur l'environnement soit réduit à un minimum.
Exigences de conformité réglementaires et juridiques :	Conformité des fournisseurs et des biens et services qu'ils offrent avec les lois et les exigences réglementaires.
Vie privée et confidentialité :	Conformité aux lois applicables en matière de protection des renseignements personnels, aux exigences réglementaires, aux pratiques gagnantes dans le domaine, ainsi qu'aux exigences et aux contrôles de la TD relatifs à l'accès aux données et à leur sécurité, dans le but de gérer les renseignements personnels et confidentiels de la TD et de les protéger contre toute perte ou de la collecte, de l'utilisation, de la divulgation et de l'accès non autorisés.
Accessibilité :	Engagement à offrir des produits et des services conçus pour être accessibles aux personnes ayant un handicap.
Responsabilité d'entreprise :	Politiques et pratiques qui témoignent de l'engagement à l'égard de la responsabilité d'entreprise en ce qui concerne les enjeux environnementaux, sociaux et éthiques.
Diversité des fournisseurs :	Soutien aux initiatives de diversité des fournisseurs de la TD, en offrant aux entreprises issues de la diversité une occasion équitable de soumissionner pour des contrats associés à la chaîne d'approvisionnement, et de les obtenir, de même qu'en présentant des rapports pertinents. Parmi les fournisseurs issus de la diversité, on compte notamment les entreprises possédées et exploitées par des membres d'un des groupes suivants : Autochtones, minorités visibles, femmes, anciens combattants, personnes handicapées ou personnes LGBTQ2+. On s'attend à ce que les fournisseurs intègrent la composante de diversité à leurs activités ainsi qu'à leurs décisions visant les sous-traitants.

